

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 17 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 24 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-57**

### OBJET : Charte du réseau des économes de flux ACTEE

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DIX-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 3 avril 2023, le Comité syndical a demandé que le SDEER se dote d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Depuis, ce service se met progressivement en place : deux postes d'économes de flux ont été créés et pourvus à la fin de l'été 2023.

M. le Président explique que, parallèlement, le SDEER a déposé un dossier de candidature au fonds Chêne d'ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), programme porté par la FNCCR.

L'objectif de ce programme est d'accompagner les collectivités territoriales par la fourniture d'une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. Le fonds Chêne d'ACTEE apporte un soutien financier particulier aux actions suivantes, notamment : création ou pérennisation des postes d'économes de flux, outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques, études énergétiques.

En octobre 2023, le SDEER a été désigné lauréat de la saison 1 du fonds Chêne et attributaire d'une aide de 189 187,50 euros pour un projet global chiffré à 365 415 euros.

L'aide financière apportée par ACTEE pour la création d'un ou plusieurs postes d'économes de flux engage la collectivité lauréate sur plusieurs points listés dans la charte du réseau des économes de flux ACTEE.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la charte du réseau des économes de flux ACTEE.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Donne mandat à M. le Président pour engager les agents du SDEER dans la charte des économes de flux ACTEE, dans le cadre et à hauteur de l'aide apportée par le fonds CHÊNE et pour signer tout document à cet effet.

*Nota : le projet de charte est joint à la présente délibération.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Sylvain LESPINASSE*